



## CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

### Registre des liens intérêts

Formulaire individuel

Nom : Détienne

Prénom : Ludivine

### Loi sur le Conseil de la magistrature (LCDM) du 13.09.2019

#### Art. 10 al. 3

<sup>3</sup> A leur entrée en fonction et lors de toute modification, les membres du Conseil de la magistrature signalent leurs liens d'intérêts tels que définis dans le règlement d'organisation. Le président du Conseil de la magistrature établit un registre public des indications fournies et le publie sur le site officiel du Conseil de la magistrature.

### Règlement du Conseil de la magistrature (RCDM) du 20.11.2020

#### 4. Registre des liens d'intérêts

##### Art. 33 Principe

Les membres du Conseil, par la signature du formulaire des liens d'intérêts, reconnaissent avoir déclaré tous leurs liens d'intérêts. Le Conseil plénier statue sur les cas douteux d'annonce des liens d'intérêts.

##### Art. 34 Contenu

<sup>1</sup> Le registre des liens d'intérêts des membres du Conseil indique :

- a) leur(s) activité(s) professionnelle(s) principale et accessoire(s), cas échéant leur(s) employeur(s) ;
- b) leur appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public ;
- c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale ;
- d) leur affiliation à un parti politique.

<sup>2</sup> Les modifications éventuelles sont annoncées dès qu'elles se produisent.

Liens d'intérêts	Activité/fonction	Employeur, corporation, entreprise, établissement, fondation, commission ou organe / parti politique	Observations
Activité(s) professionnelle(s) principale(s)	Avocate indépendante		
Activité(s) professionnelle(s) accessoire(s)	Responsable de l'Ombudsman de la santé et des institutions sociales	Etat du Valais	
Appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public	-		
Fonctions occupées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration inter cantonale ou intercommunale	-		
Affiliation à un parti politique	Non		
Remarques :			
Lieu et date : <b>Sion</b> , le <b>7 mai 2025</b>		Signature : 	